

# Liste des modifications

Version: 6.3.0



# TachoScan Control

Liste des modifications

© 2002 - 2020 INELO Polska Sp. z o.o. Tous droits réservés

*Tout tirage de copies, saisie de modifications, transfert, communication au public et utilisation de ces textes exige l'accord préalable et écrit de l'éditeur.*

*Les noms des entreprises et des produits mentionnés dans la présente notice d'instruction peuvent être les noms et les marques protégés. L'éditeur et l'auteur ne réclament pas de droits sur eux.*

*Bien qu'un souci particulier a été apporté à rédiger ce document, ni l'éditeur ni l'auteur ne peuvent pas être tenus responsables des erreurs et des omissions ni des dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Ni l'éditeur ni l'auteur ne sont pas responsables des revenus non recouverts ni des dommages économiques causés directement ou indirectement par ce document.*

*Les fenêtres du logiciel présentées dans les images (les screens) présentés dans la présente notice d'instruction peuvent avoir une forme et un contenu différents par rapport aux fenêtres de la version possédée du logiciel. Cette différence peut apparaître notamment dans le cas de la version du logiciel autre que la version de l'instruction.*

## Production:

**INELO Polska Sp. z o.o.**

ul. Karpacka 24/U2b  
43-300 Bielsko-Biala  
POLAND  
[www.inelo.pl](http://www.inelo.pl)

## Fenêtre de prévisualisation des données du tachygraphe numérique / smart tachygraphe

(menu: Données -> Fenêtre de prévisualisation des données du tachygraphe numérique / smart tachygraphe -> Informations générales et données techniques)

- Ajout de la section **Appariement de capteurs** contenant les informations suivantes : **Date du premier réglage du capteur, Numéro d'usine du capteur de mouvement, Numéro d'homologation du capteur.**
- Ajout de la section **Identification du dispositif GNSS avec l'unité embarqué** contenant les informations sur le **Numéro de série** et le **Numéro d'homologation** selon la **date de couplage** choisie.
- Ajout de la section **Scellements** contenant les informations sur **l'Apposition des scellements** et leurs **Numéros d'identification.**

## Nouveaux rapports

(menu: Rapports -> Rapports supplémentaires -> Liste des cartes utilisées dans le tachygraphe)

- Ajout du rapport **Liste des cartes utilisées dans le tachygraphe** contenant la liste des informations sur les cartes utilisées dans le tachygraphe.

(menu: Rapports -> Rapports supplémentaires -> Premières utilisations des tachygraphes sur la carte)

- Ajout du rapport **Premières utilisations des tachygraphes sur la carte** contenant la liste des données sur les tachygraphes dans lesquels le chauffeur a utilisé la carte.

## Inscription du pays

(menu: Rapports -> Graphique mensuel)

- L'affichage des symboles des entrées du pays de début / fin des travaux a été ajouté au tableau mensuel - cela facilitera la vérification des nouvelles infractions.

## Paquet mobilité

Changements relatifs à l'introduction du **paquet mobilité**:

### Dispositions au sein de l'équipe

*(menu: Fenêtre de prévisualisation/d'édition du jour de la carte de conducteur -> Prévisualisation et édition de données)*

- Ajout de la possibilité d'indiquer dans le programme, sur le graphique quotidien de la carte de conducteur, des dispositions au sein de l'équipe qui ne seront pas incluses dans la pause;
- ajout sur le graphique quotidien, sous le bouton droit de la souris, de l'option **Ne pas inclure dans la pause** relative à la disposition au sein de l'équipe;

*(menu: Rapports -> Graphique hebdomadaire et Graphique mensuel)*

- dans le graphique journalier, hebdomadaire et mensuel, la disponibilité de l'équipage n'est comptabilisée qu'après l'ajout du temps de pause.

### Deux temps de repos hebdomadaires réduits à l'étranger

- Par dérogation, le chauffeur effectuant des opérations de transport international de marchandises peut prendre deux temps de repos consécutifs réduits à condition que pendant les deux semaines suivantes, il prendra deux temps de repos quotidiens normaux.

*(menu: Paramètres -> Paramètres d'analyse -> Analyse)*

- Ajout de l'option: **Tenir compte de la localisation des entrées des pays et du GNSS lors de l'analyse de deux repos hebdomadaires raccourci**;

*(menu: Rapports -> Graphique hebdomadaire et Graphique mensuel)*

- ajout de l'affichage de la compensation pour la double réduction du repos hebdomadaire sur le graphique hebdomadaire et mensuel;

*(menu: Conducteur -> Créer et Éditer)*

- ajout de la possibilité de choisir le pays d'établissement de l'entreprise (**ÉTAT MEMBRE**;) dans la fenêtre d'ajout/de modification du conducteur.

### Retour au pays d'établissement de l'employeur une fois par quatre semaines

- Le transporteur est tenu d'organiser le travail des conducteurs de manière à leur permettre de retourner pour au moins un repos hebdomadaire normal au cours de chaque période de quatre semaines dans l'État membre d'établissement de l'employeur ou de résidence du conducteur.

*(menu: Rapports -> Infractions et indices de manipulations)*

- Ajout de la nouvelle infraction: Pas de retour pour un repos hebdomadaire dans le pays du siège.

### Repos hebdomadaires pris à bord du véhicule

- Les temps de repos hebdomadaires normaux ne peuvent pas être pris à bord du véhicule. Ces repos doivent être pris dans un logement adéquat équipé d'infrastructures sanitaires et de couchage appropriées.

*(menu: Rapports -> Infractions et indices de manipulations)*

- Ajout de la nouvelle infraction : **Le repos hebdomadaire régulier pris dans le véhicule;**
- suppression de l'infraction: **Carte insérée dans le tachygraphe pendant le repos hebdomadaire;**

*(menu: Rapports -> Graphique hebdomadaire et Graphique mensuel)*

- ajout de l'indication de l'infraction liée à la prise du temps de repos hebdomadaire normal à bord du véhicule;

*(menu: Paramètres -> Paramètres d'analyse -> Tolérance)*

- ajout de l'option: **Acceptez la carte insérée dans le tachygraphe pendant X minutes au début et à la fin du repos;**

*(menu: Paramètres -> Paramètres d'analyse -> Analyse)*

- ajout de l'option: **Établir l'infraction en cas de temps de repos normal pris à bord du véhicule.**

### Repos sur les navires transbordeurs

- Ajout de la dérogation à l'art. 8 du règlement (CE) n°561/2006 qui permet au conducteur d'interrompre au maximum deux fois un temps de repos journalier et hebdomadaire normal pris à bord d'un navire transbordeur par d'autres activités dont la durée totale ne dépasse pas une heure.

*(menu: Rapports -> Graphique hebdomadaire et Graphique mensuel)*

- Ajout, sur le graphique hebdomadaire et mensuel, d'indication des périodes du temps de repos hebdomadaire prises à bord d'un navire transbordeur.

### **Trajet à domicile**

- Ajout de la dérogation à l'art. 6, paragraphes 1 et 2, et à l'art. 8, paragraphe 2 du règlement (CE) n°561/2006 permettant à un conducteur de prolonger sa conduite quotidienne et hebdomadaire d'une heure immédiatement avant un temps de repos dans le pays d'établissement ou de deux heures immédiatement avant un temps de repos hebdomadaire normal dans le pays d'établissement, après une pause supplémentaire de 30 minutes.
- Lorsque le chauffeur prolonge le temps de conduite conformément à la dérogation, l'infraction de dépassement journalier / hebdomadaire du temps de travail sera indiquée mais par défaut non acceptée.
- Le repos pris trop tard sera également considéré comme non accepté.



22 113 40 60



bok@inelo.pl



www.inelo.pl